

Le 26 juin 2015.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, vendredi le 26 juin 2015, à 18h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Monsieur Guy Hudon, conseiller
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Messieurs Pascal Paquette et Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus présents confirment qu'ils ont bien reçu l'avis spécial d'assemblée.

Mme Mc Sween donne des informations concernant le nouveau programme PRRRL, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local. Suite aux discussions tenues avec l'assistant technique engagé par la municipalité pour divers projets, M. David Lafontaine chez Techni-Consultant, la municipalité peut s'inscrire à ce nouveau programme. Les élus reçoivent la documentation nécessaire à l'étude de ce nouveau programme.

16-06-15 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

Pour ces motifs, sur la proposition de Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

17-06-15 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 93 157 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Guy Hudon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19 heures).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

